

Contre Macron, nous défendrons l'assurance chômage jusqu'au bout !



Communiqué Union syndicale Solidaires

Le gouvernement a sorti son projet de nouveau décret portant réforme de l'assurance chômage fin de semaine dernière.

Aucune surprise, c'est le même texte que celui qui a été suspendu par le Conseil d'Etat en juin dernier. Relèvement des seuils (de 4 à 6 mois), réforme du salaire journalier de référence amputant les intermittents de l'emploi d'une grande partie de leurs allocations chômage, forte dégressivité des indemnités pour les cadres.

Bref tout l'arsenal de la régression sociale pour « désinciter » à rester au chômage en dégradant fortement le niveau des allocations (comme si le chômage était une période de rêve) et accepter n'importe quelle offre d'emploi. Le décret précédent mettant en application la réforme chômage a été suspendu par le conseil d'état pour cause de conjoncture économique défavorable. Pour le gouvernement le contexte économique serait devenu bien meilleur qu'il ne l'était il y a quelques mois et l'emploi serait à nouveau pleinement disponible. Pour arriver à cette conclusion qui l'arrange le gouvernement manipule les chiffres du chômage à la baisse tout

en fermant les yeux sur la précarité galopante.

La seule mesure qui aurait pu être défavorable au patronat : la taxation des contrats courts, a été reportée ... à novembre 2022, c'est dire comme le patronat a peur ! Pas de surprise en réalité de la part d'un gouvernement au service du capital qui après deux camouflets devant la justice, ce qui est inédit ou presque, cherche à imposer enfin une réforme après l'échec des retraites et malgré l'opposition unanime des syndicats...

Une chose est certaine : ce n'est pas en dégradant la situation des chômeurs-euses qu'on combat le chômage. Sinon les quelques millions de chômeurs-euses qui ne sont pas ou plus indemnisé-es devraient avoir retrouvé du travail ! C'est en abaissant le temps de travail à 32h par semaine, c'est en satisfaisant les besoins sociaux en renforçant les services publics à commencer par celui de la santé, c'est en orientant l'économie sur le long terme vers l'urgence climatique et écologique, c'est en augmentant les salaires qu'on crée de l'emploi stable et pérenne qui permet de réduire le chômage. Et comme le droit au maintien du salaire entre deux emplois, tout ceci est d'une nécessité immédiate ! Droit au salaire et droit à l'emploi pour tou.te.s !

L'union syndicale Solidaires attaquera avec d'autres ce nouveau décret en justice et appelle l'ensemble de la population à se mobiliser massivement contre le démantèlement de nos outils de protection sociale par ce gouvernement qui veut nous faire revenir au capitalisme débridé du XIXème siècle.

Pour cela, commençons par la journée de mobilisation du 5 octobre.

En grève et dans la rue !